

Le Monde - 29 juin 1951.

La Ligue internationale des amis des Basques est expulsée de son siège à Paris

Le commissaire de police du quartier de Chaillot a procédé ce matin jeudi, à 9 heures, à l'expulsion de la totalité des locataires de l'hôtel situé, 11, avenue Marceau, siège social de la Ligue internationale des amis des Basques. Tous les meubles ont été déménagés.

Outre les locaux occupés par la Ligue proprement dite, cet immeuble comprenait : 1° le cabinet de M. de Lassarte, ancien ministre de la justice espagnol, avocat, et celui de M. de Aguirre, président du gouvernement basque, tous deux porteurs de la carte diplomatique ; 2° un dispensaire servant à dépister et à trier les émigrants basques vers l'Amérique, et qui est sous le patronage de l'Organisation internationale des réfugiés (O.I.R.) à qui appartient la totalité du matériel ; 3° la loge du concierge habitée par une famille de six personnes comprenant quatre enfants.

M. Pezet, sénateur, secrétaire général de la Ligue, qui a protesté aussitôt au

près du commissaire, nous a exposé l'origine de cette affaire.

L'immeuble de l'avenue Marceau, nous a-t-il déclaré, a été acheté en 1939 par la société Finance et Entreprise, qui l'a loué par un bail régulier à la Ligue internationale. Sous l'occupation en 1940 l'ambassade espagnole, appuyée par la police allemande, occupa l'immeuble sans titre légal. Afin d'en avoir un elle engagea une action judiciaire. Prétendant que l'immeuble lui appartenait elle obtint en 1943 un jugement en sa faveur, sans que la société Finance et Entreprise, qui était dépossédée légalement de son bien, pût en fait être représentée et faire la preuve du contraire. Le président du tribunal de commerce avait bien désigné d'office un administrateur provisoire, censé défendre les intérêts de la société, mais celle-ci déclare ne pas le connaître.

M. Henry Noël, juriste au Quai d'Orsay, précise M. Pezet, avait démontré en 1947 que les prétentions de l'Etat espagnol n'étaient pas fondées. Deux ans plus tard, sur son conseil, la société a engagé une action judiciaire en tierce opposition, demandant la réforme du jugement. Déboutée en première instance, elle a interjeté appel. L'arrêt n'est pas encore rendu à l'heure actuelle.

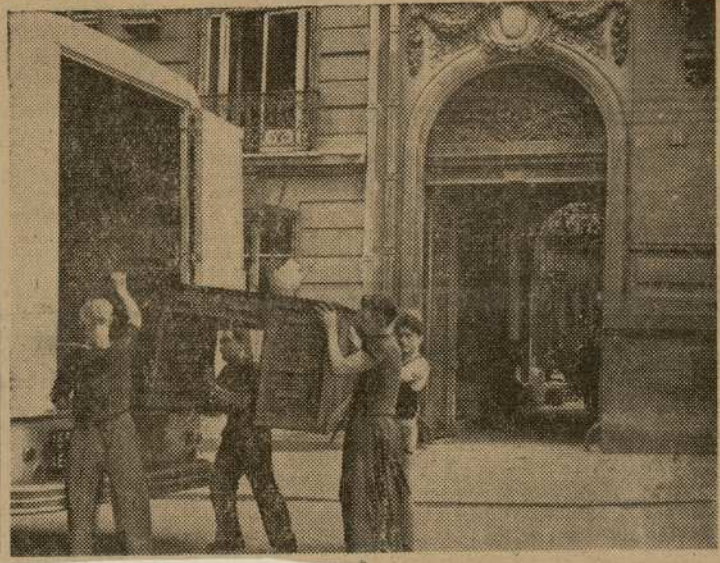
De son côté, il y a un mois l'Etat espagnol assignait M. Pezet en référé pour que l'immeuble fût évacué. Celui-ci a interjeté appel. L'arrêt n'est également pas rendu.

M. Pezet nous a déclaré qu'à son avis il s'agissait d'un chantage exercé auprès de la France par le gouvernement espagnol, qui menaçait de fermer l'institut français et le lycée français de Madrid ainsi que les écoles françaises qui existent dans la péninsule Ibérique.

Ajoutons que le gouvernement français, dans un esprit de conciliation, s'est offert de trouver à la Ligue, à titre de compensation, d'autres locaux pour y installer, au moins provisoirement, ses différents services. Mais la Ligue a rejeté cette proposition qui aurait pour effet de suspendre les deux instances judiciaires actuellement pendantes, où elle compte, déclare M. Pezet, faire reconnaître son bon droit.

Signalons enfin que M. François Mauriac, Mgr Mathieu, évêque de Dax, MM. Georges Bidault, Maurice Schumann, Paul Rivet, Bourdet et Robert Verdier sont membres du conseil de la Ligue internationale des amis des Basques.

Les Basques en exil à Paris expulsés de leurs locaux !



Le gouvernement basque en exil et la Ligue internationale des Amis des Basques ont été expulsés, hier, de leur domicile, situé 11, avenue Marceau, en application d'un jugement en faveur de Franco rendu en 1943, sous l'occupation allemande.

M. Pezet, sénateur et secrétaire général de la Ligue Internationale des Amis des Basques, dont le conseil directeur comprend : Robert Verdier, François Mauriac, Georges Bidault, Maurice Schumann et Gaston Tessier, entre autres personnalités démocratiques françaises, a adressé une protestation au commissaire de police effectuant l'expulsion.

« Cette triste affaire, où le gouvernement français joue un rôle si fâcheux, n'est pas close pour autant — a déclaré M. Pezet. D'abord, la justice, quoique le cours en soit interrompu, reste saisie. En outre, l'affaire aura sur d'autres plans des prolongements et retentissements.

« L'avenir fera peut-être regretter aux responsables d'avoir cédé à une soi-disant raison d'Etat qui s'efforce de se justifier par le souci d'éviter pour nos institutions françaises d'outre-Pyrénées les conséquences des menaces du gouvernement espagnol. »

Il est proprement scandaleux qu'une ordonnance d'expulsion, prise par le tribunal civil de la Seine (en exécution d'un jugement rendu sous l'occupation allemande, à la demande de Franco), soit exécutée par la police, alors que l'appel de la Ligue des Amis des Basques n'a pas encore été jugé.

Non seulement la Résistance basque et espagnole est aujourd'hui frappée, en plein Paris, comme lorsque la Gestapo dictait ses ordres en France, mais plusieurs familles habitant l'immeuble — dont l'une de six personnes — deux personnalités couvertes par une immunité diplomatique en bonne forme et un dispensaire pourvu d'un service de radiologie (et dépendant de l'Organisation Internationale des Réfugiés), se voient mis à la rue.

M. José de Aguirre, président du gouvernement basque, a déclaré, hier :

— Nous sortons expulsés par la force...

« Je proteste contre cette violence et je déclare que notre honneur, notre bonne conduite et notre tradition méritaient un autre traitement. Notre cause a été unie à la vôtre. Notre sang a été versé avec le vôtre, dans la lutte contre l'ennemi commun. Et maintenant, nous sommes expulsés de cette maison pour la remettre aux mains de ceux qui, durant la guerre, furent alliés à l'Axe. »

Sûr d'être l'interprète de l'opinion démocratique française tout entière en cette affaire, « Franc-Tireur » marque ici les sentiments de dégoût et de révolte qu'inspire une expulsion déshonorante pour ceux qui l'ont ordonnée.